

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 03 juin 2024,****L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire***Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : Lundi 27 Mai 2024.*

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 3
Élus présents : 26	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 2

Secrétaire de séance : M. Pierre SIMON, Conseiller Municipal**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, M^{me} Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Myriam JOACHIM, M. Bernard WEBER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire ;

M^{me} Isabelle DURINGER Conseillère Municipale Déléguée

M. Mario VOELKEL, M. Laurent REYMANN, M^{me} Nadia THOMAS, M. Martial GERHARDY, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Solange WOLFF MINSTA, M^{me} Annabella PINTO, M^{me} Fanny GOURDIN, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Daniel MAENNER, Conseiller Municipal a donné procuration à M. SCHNEIDER Pierre, Adjoint au Maire.

M^{me} Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire

Absent sans donner de mandat :

M. Julien MASSON, Conseiller Municipal.

31/2024 – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE EN PERIODE PREELECTORALE ET ELECTORALE

En vue de favoriser l'expression démocratique pour les élus ou candidats qui souhaitent organiser des réunions publiques, il est proposé d'accorder aux candidats de toutes les listes électorales déclarées de disposer gratuitement d'une salle communale une fois avant chaque tour en fonction des disponibilités.

Les demandes seront accordées dans le respect des dispositions du Code Electoral et sous réserve d'en faire la demande auprès du service de l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les dispositions proposées ci-dessus pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°40/2018 en date du 24 Septembre 2018 portant sur le règlement de location des salles communales ;

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en période préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer ces mises à disposition pour assurer la liberté d'expression politique sans préjudicier au fonctionnement des équipements concernés ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **d'accorder aux candidats de toutes les listes électorales déclarées une mise à disposition gratuite d'une salle communale une fois avant chaque tour en fonction des disponibilités ;**
- **les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement de location des salles communales et du règlement intérieur des bâtiments culturels et sportifs.**

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 05 juin 2024



Le Secrétaire de séance,

Pierre SIMON



Le Maire,

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite
le **05 JUIN 2024**